

De: LEROY Didier - DDTM 62/SDE/PEMA <didier.leroy@pas-de-calais.gouv.fr>
Envoyé: mardi 17 juillet 2018 08:34
À: lebek.alain
Cc: DELAYEN Sandrine - DDTM 62/SDE/PEMA; sandra.delcourt@pas-de-calais.gouv.fr;
VALLIN Antoine
Objet: Re: Tr: [INTERNET] Re: Fwd: Re: bassin d'orage Saint-Laurent-Blangy

Bonjour

Concernant étude géotechnique il faut prendre celle qui est en date du 17/11/2017 qui est un complément demandé lors de l'instruction pour le rabattement de nappe.

Cordialement
Didier LEROY
Instructeur Police de l'Eau

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais
Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et Milieux Aquatiques
Tèl : 03.21.50.30.31

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
100 avenue Winston Churchill
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX

Le 16/07/2018 à 9:50, DELAYEN Sandrine - DDTM 62/SDE/PEMA a écrit :

On regarde au plus vite pour apporter la réponse

----- Message transféré -----

Objet : Re: Fwd: Re: bassin d'orage Saint-Laurent-Blangy
Bonjour,

Dans les documents que vous m'avez adressés, il existe un document en date du 17/11/2017 du BE (voir ci-dessous).

Il apparaît que ce document comporte des pièces qui sont dans le dossier étude géotechnique.

Ces 2 documents n'ont pas les mêmes dates ni les mêmes références.

Quel est le bon, l'envoi du 17 novembre ou celui contenu dans le dossier?

J'ai posé par ailleurs la question à Monsieur Vallin.

Cordialement.

Alain LEBEK